GUIDE
DES GROUPES-PROJETS

Grand Angoulême

Conseil de Développement

Partager Échanger Proposer

LES GROUPES-PROJETS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Qu'est-ce que c'est ?

Chaque groupe projet est constitué « ad hoc » pour répondre à un questionnement précis. Il est limité dans le temps.

Les valeurs :

- L'engagement bénévole
- L'intérêt général
- La construction collective
- L'écoute et le respect
- L'indépendance
- La pluralité des approches

Qui participe ?

Chaque membre du Conseil choisit un groupe-projet, participe aux réunions organisées et contribue à la réflexion sur la problématique du groupe. Chaque membre peut participer à un ou plusieurs groupe projet.

Que pouvez-vous apporter ?

- Vos connaissances personnelles
- Votre regard
- Votre expertise et celle de votre réseau
- Votre connaissance de la structure que vous représentez

À qui bénéficient les travaux ?

- Aux citoyens
- Aux membres et partenaires du Conseil de Développement
- Aux élus du GrandAngoulême
- Aux acteurs du territoire

LES 3 ÉTAPES CLÉS D'UN GROUPE-PROJET

1 - LE CADRAGE

Émergence du projet

Les travaux peuvent être initiés sous deux formes

SAISINE

Par les élus locaux qui confient au Conseil une mission particulière sur un enjeu de développement

AUTO-SAISINE

Les membres de la plénière détectent un enjeu majeur du territoire sur lequel ils souhaitent apporter une contribution.

La plénière du CDD approuve les saisines et auto-saisines et lance leurs mises en place.

Constitution du groupe - projet

Chaque groupe projet est piloté par un ou des animateurs et un ou des rapporteurs. Il est composé de membres des différents collèges, il peut recourir à une expertise extérieure et faire appel à des partenaires ou personnes non membres du CDD.

Réunions de lancement du groupe - projet

- Prendre du temps pour s'approprier le sujet, ses problématiques et ses enjeux
- Définir une méthode travail validée lors des premières réunions de lancement.
- Chaque groupe projet nomme un ou des animateurs, un ou des rapporteurs. (un animateur et un rapporteur issus du Comité Permanent d'Animation)

2 - ÉTAPES DE LA RÉFLEXION

Phase 1 : Diagnostic / Constats

Pour établir un diagnostic ou des constats, différentes activités peuvent se conjuguer : collecte documentaire, audition d'experts en séance, interviews préparatoires, appropriation d'études

Le groupe projet se réunit à des fréquences variées (en général 1 fois par mois)

Phase 2 : Temps d'analyse et points d'alerte

Phase 3 : Préconisations et stratégie

Identification de leviers de changement

L'objectif général des travaux du Conseil est de servir d'aide à la décision pour les élus et les acteurs locaux

3 - LA VALORISATION ET L'APPROPRIATION

Restitution des travaux aux membres, aux élus, aux partenaires

Chaque groupe projet rend compte dans un document de synthèse des travaux et analyses réalisés

Le rendu des travaux peut être différent selon les groupes projets

La plénière du Conseil de Développement peut amender les avis et contributions.

Outils de communication

Articles, conférences, presse

Mise en œuvre de certaines préconisations

Par un acteur local ou par la Communauté d'Agglomération

Suivi des travaux

Le Conseil de Développement assure le suivi des travaux

LES ACTEURS

L'animateur :

- Assure le portage, l'animation du groupe-projet et s'assure de la cohérence des orientations prises avec le Comité Permanent d'Animation du CDD
- Valide les documents produits par le groupe (compte-rendu, supports)
- Organise l'évaluation et le droit de suite des travaux du groupe-projet

+

Le rapporteur :

- Rédige les comptes rendus de réunions
- Organise, en lien avec l'animateur, la synthèse de la contribution
- Participe à la communication de l'avis ou la contribution du groupe

+

Le technicien :

- Fait le suivi opérationnel du dossier (envoi invitation, réservation salle, envoi compte rendu)
- Prépare les séances avec les animateurs
- Rédige des notes pour valoriser le travail du groupe, synthétise des documents, propose des méthodologies

+

Les membres :

- Les membres des 3 collèges -chaque membre doit participer à un groupe projet

+

Les participants :

- Partenaires extérieurs, techniciens de l'Agglomération, experts

=

Le bon fonctionnement d'un groupe-projet nécessite une collaboration étroite entre l'animateur, le rapporteur, le technicien et une forte implication des participants.

LEXIQUE

Auto-saisine : C'est le moyen par lequel le Conseil de Développement choisit, lui-même, de travailler sur une thématique

Avis : Les membres du Conseil de Développement sont invités par les élus à formuler un avis sur un document en cours d'élaboration formalisant une politique publique ou tout projet de développement du territoire. Cet avis exprime un positionnement général vis à vis du contenu du document (orientations politiques, priorités). Il peut également être assorti d'un certain nombre de suggestions d'évolution du document ou «d'alerte ».

Comité Permanent d'Animation (CPA) : Comité de 26 membres issu de la plénière du Conseil. Il est chargé de coordonner et d'animer l'action du Conseil

Collège : les 3 catégories d'acteurs auxquels appartiennent les 130 membres du Conseil de Développement : citoyens, représentants d'association, d'entreprises et assise territoriale. (Communes du GrandAngoulême + outils de démocratie participative)

Conseil de Développement (CDD) : Instance de démocratie participative créée par la loi Voynet de 1999 rattachée à la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême. Il est composé de citoyens et d'acteurs du territoire. Ses membres sont tous bénévoles.

Contribution : Il s'agit d'une publication réalisée par le Conseil de Développement sur un thème qu'il a choisi de traiter (auto-saisine)

Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) : Ce sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles des collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

Groupe projet : C'est un groupe mis en place pour animer une démarche sur plusieurs mois, constitué d'acteurs différents. Chaque groupe projet est constitué ad hoc avec des compositions différentes et pour une durée déterminée.

Membre : Un membre désigne un organisme ou un citoyen qui s'est positionné au Conseil de Développement

Prospective : Il s'agit d'une démarche qui permet d'imaginer toutes les évolutions possibles sur une problématique donnée. Elle aide à anticiper, hors de l'urgence, en s'inscrivant sur une échelle de temps long. Elle éclaire ainsi la définition d'orientations stratégiques.

Plénière : C'est une instance composée de tous les membres du Conseil de Développement. Elle donne les orientations du Conseil , choisit les thèmes de travail, adopte les avis et évalue l'impact des travaux du Conseil.

Saisine : C'est le moyen par lequel les élus de la Communauté d'Agglomération demandent au Conseil de Développement de travailler sur une thématique

Conseil de Développement
du GrandAngoulême

25 Boulevard Besson-Bey
16023 Angoulême CEDEX
Téléphone : 05 45 93 08 28
conseildedeveloppement@grandangouleme.fr
www.codevgrandangouleme.fr

GrandAngoulême - Service communication - Mars 2015

Grand Angoulême
Conseil de Développement
Partager Échanger Proposer